

Auteurs : Groupe 12 - élèves IEPD - 2012-2013

UNIVERSITE DE KOUDOUGOU

Année académique : 2012-2013

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

FILIERE : IEPD 1^{ère} Année

Groupe 12 : Membres :

YALA	Joseph
DIENI	Moussa
SANKARA	Boukari
SORO	Idrissa
OUEDRAOGO	Kuiliga
PARE	Donatien

Exposé : Aperçu du système éducatif burkinabè

Prof : NAGNON Alphonse

Auteurs : Groupe 12 - élèves IEPD - 2012-2013

Plan de travail

Introduction

I- Définitions

II- La période coloniale

2.1- L'implantation des premières écoles

2.2- Expansion et organisation des écoles coloniales

III- De la période des indépendances à nos jours

3.1- Des années 60 à 70 ou la décennie des « Réformettes »

3.2- De 1979 à 1984 : la 1^{ère} vraie réforme du système éducatif burkinabè

3.3- La tentative de réforme révolutionnaire

3.4- Les innovations pédagogiques

3.5- La réforme actuelle

Conclusion

Introduction

La formation de l'homme et son intégration sociale ont toujours été une préoccupation dans toutes les sociétés. Cette mission est de nos jours confiée à l'école qui a tendance à remplacer les autres formes d'éducation qui préexistent à l'institution scolaire. Ainsi, le système éducatif contemporain que la colonisation française a installé au BURKINA FASO, tantôt à côté, tantôt en lieu et place de l'éducation traditionnelle, est une institution vieille d'environ un siècle seulement et dont l'histoire se conjugue avec l'histoire du pays.

Dans l'optique de connaître davantage cette institution, nous vous proposons ce bref aperçu historique qui s'articulera autour des points suivants :

I- Définition

II- La période coloniale

2.1- L'implantation des premières écoles

2.2- Expansion et organisation des écoles coloniales

III- De la période des indépendances à nos jours

3.1- Des années 60 à 70 ou la décennie des « Réformettes »

3.2- De 1979 à 1984 : la 1^{ère} vraie réforme du système éducatif burkinabè

3.3- La tentative de réforme révolutionnaire

3.4- Les innovations pédagogiques

3.5- La réforme actuelle

I- Définition

D'une manière générale, on peut entendre par système éducatif, un ensemble d'éléments plus ou moins voisins (programmes, entraînant entre eux des relations fonctionnelles plus ou moins fortes, orientées vers la réalisation de plusieurs objectifs liés à une finalité unique qui le caractérise. L'éducation est l'objet principal et unificateur du système éducatif.

Comme tout système, le système éducatif est une réalité vivante. Il doit être mouvant, évolutif et soumis à des réformes permanentes, l'immobilisme étant pour lui, le signe récusable de sa mort programmée.

II- La période coloniale

2.1- Implantations des premières écoles

L'école sous forme institutionnelle qui a tendance aujourd'hui à supplanter, voire remplacer le système éducatif traditionnel est apparue au Burkina Faso (ex Haute Volta) comme dans bien d'autres pays africains à la faveur de la colonisation dans un objectif purement politique et stratégique. En effet, cette école était une des manifestations concrètes de l'impérialisme français, soucieux uniquement de l'expansion de sa culture et de sa domination. Dans cette logique, la mission qui lui était assignée était, d'assurer sur place, la formation d'un certain nombre d'auxiliaires de l'administration coloniale et d'employés de commerce. L'intérêt des populations africaines était relégué au second plan ou simplement ignoré. Les propos des autorités françaises de l'époque étaient sans équivoque. A. SARRAUT, ministre des colonies définissait l'objectif de l'école coloniale en ces termes : « *L'école, dans toutes nos colonies doit assurer la formation d'auxiliaires capables de comprendre nos intentions civilisatrices et de faire admettre dans les milieux indigènes, la légitimité de notre domination* ». A sa suite, Jules FERRY, ministre des enseignements disait ceci : « *La question des colonies, c'est la question des débouchés ; l'école coloniale n'est donc autre chose qu'un instrument de domination culturelle, d'exploitation économique* ».

Ainsi donc, dès leur installation, les troupes coloniales françaises ouvrirent les premières écoles dites indigènes en 1898: une école à Bobo-Dioulasso puis une autre à Boromo. En avril 1899, Ouagadougou accueillait à son tour une école dite école de cercle. Ensuite suivirent les écoles de Léo et de Koury en 1900, Dori en mai 1901, Gaoua au début de l'année 1902 et Tenkodogo en 1903. L'implantation de tous ces « embryons d'écoles » était essentiellement le fait des militaires qui en assuraient la direction avec l'aide de quelques interprètes.

Par ailleurs, notons que les missionnaires (catholiques et protestants), installés sur le territoire de la Haute-Volta depuis le début du XXe siècle se sont aussi intéressés à l'école comme moyen d'éducation et d'évangélisation. Ainsi, à Koupéla, les Pères Blancs organisèrent une école dès leur installation en 1900 (précisément le 22 janvier).

2.2 Expansion et organisation des écoles coloniales

L'organisation proprement dite de l'enseignement en Afrique occidentale française (AOF) débute en **novembre 1903** par une réglementation consignée à travers trois arrêtés du **Gouverneur Général Roume**. Le texte organique proposait l'organisation d'un enseignement primaire et élémentaire qui était donné dans trois types d'écoles : les écoles de village, les écoles régionales et les écoles urbaines

Mais pour ce qui concerne particulièrement la Haute-Volta, compte tenu de la création tardive de la colonie (1^{er} mars 1919), l'organisation d'un service de l'enseignement ne se fit qu'en 1920. Avant cette date, les écoles étaient contrôlées par le service de l'enseignement du Soudan français (actuel Mali). A cette époque, la répartition des écoles en Haute-Volta était la suivante : 4 écoles régionales à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, deux écoles de village à deux classes (à Koudougou, Ouahigouya), 11 écoles de village à 1 classe (à Tenkodogo, Fada N'Gourma, Diapaga, Say, Kaya, Téra, Léo, Diébougou, Gaoua, Boromo, Banfora). Malheureusement, la suppression de la colonie en 1932 et la répartition du territoire qui s'en est suivie contribuèrent à retarder considérablement l'expansion de l'œuvre scolaire. L'une des conséquences de cette décision fut la fermeture de l'école primaire supérieure de Ouagadougou malgré ses résultats prometteurs.

Plus tard, à la faveur de la réorganisation de l'enseignement au lendemain de la Conférence de Brazzaville (1944), l'école s'oriente vers des objectifs plus nobles visant à instruire les jeunes gens et à leur procurer les bagages nécessaires pour participer au développement de leurs territoires. Désormais, la distinction entre les écoles préparatoires, élémentaires et régionales disparaissait et celles-ci prenaient toutes, l'appellation d'écoles primaires et conduisaient au certificat d'études primaires élémentaires (CEPE).

A sa reconstitution en 1947, le territoire de Haute-Volta héritait des établissements scolaires que la Côte-d'Ivoire, le Soudan français et le Niger lui restituaient, soit : 79 écoles primaires mixtes dont 20 privées, 10 écoles de filles dont 7 privées, 3 collèges modernes et 2 cours normaux dont un privé. Tous ces établissements réunissaient un total de 8.355 élèves représentant un taux de scolarisation de 2% et étaient organisées autour des circonscriptions de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ».

Dès 1945, la création des cours normaux publics à Koudougou, à Ouahigouya (1948), à Ouagadougou (1952) et du cours normal privé catholique de Toussiana (1944) permit de former sur place des maîtres, réduisant ainsi l'insuffisance de

personnel. En 1948, la Haute Volta comptait 85 écoles dont 22 privées. En 1960 le territoire possédait 354 écoles dont 130 privées.

III- De la période des indépendances à nos jours

A l'accès à l'indépendance de la république de Haute Volta, les autorités se trouvent face à un système éducatif absorbant (25% du budget pour 6% de taux de scolarisation) ; un système éducatif très sélectif, inadapté tant dans sa forme que dans son fond. Et depuis lors des tentatives de réforme et d'innovation se sont succédées pour remédier à ces défaillances.

3.1- Des années 60 à 70 ou la décennie des « Réformettes »

➤ L'école rurale ou la réforme GREF

Présentation:

Créée par le décret n°327 /PRES/EN du 14 juin 1961, cette réforme a été conçue par Christol et Médard, 2 français envoyés par la Banque Mondiale, et poursuivait les objectifs suivants :

- assurer aux enfants qui ne sont pas scolarisés une instruction élémentaire, une formation rurale et civique ;
- porter en 3 ans, le taux de scolarisation des garçons en campagne à 80% et celui des filles à 20% ;
- réduire la durée de la scolarité de 6 à 3 ans, et le cout de l'année-élève de 13000f à 6500f
- accroître la production agro-pastorale par la formation des agriculteurs et éleveurs modernes
- lutter contre le chômage et l'exode rural

Elle recrutait des jeunes de 12 à 14 ans qui n'ont pas la chance d'aller dans les écoles classiques qu'elle plaçait dans des centres d'éducation rurales (CER) comportant une seule classe (pas de renvoi, pas de redoublement). Le recrutement se faisait tous les trois ans et les cours se déroulaient de Mars à Décembre (les vacances en janvier et février). La classe était tenue par un moniteur d'éducation rurale (contractuel, niveau 5^{ème} des CEG rémunéré à 13000f /mois contre 25000f pour l'instituteur adjoint de l'école classique).

Auteurs : Groupe 12 - élèves IEPD - 2012-2013

Les sortants devraient constituer un groupement postscolaire GPS pour appuyer le CER et le moniteur. Les CER fonctionnèrent sur ce principe de 1961 à 1974, dispensant en commun aux filles et aux garçons le calcul, l'écriture et la lecture. Par ailleurs, les filles recevaient des cours sur l'hygiène, le ménage, les soins maternels et infantiles, la couture ; tandis que les garçons, eux, recevaient des cours d'agriculture.

Précisons que contrairement à l'école classique, les CER ne délivraient aucun diplôme.

Bilan

Le bilan de cette réforme a été fait en 1972 est simplement décevant. En effet il révèle que les CER sont plus chers que prévu et qu'ils ont favorisé l'exode rural au lieu de fixer les jeunes dans leurs terroirs. Les méthodes agro-pastorales enseignées ne sont pas appliquées, donc pas de croissance de la productivité.

En plus, ce bilan fait ressortir un fort taux d'abandon : 24% en 1970 car l'école rurale a été vite comprise comme l'école des pauvres, l'école de la campagne et rejeté comme telle.

Au regard de ce bilan, elle fut abandonnée, sans conviction du reste puisque d'autres structures similaires de formation allaient être créées sur ses cendres à partir de 1973: les centres de formations des jeunes agriculteurs (CFJA).

➤ Les centres de formations des jeunes agriculteurs (CFJA) ou la réforme CRESPIIN.

Marcel CRESPIIN (français) dont l'innovation porte le nom

L'éducation rurale devient par ce fait un enseignement professionnel, un cadre d'alphabétisation et non de scolarisation. Les CER deviennent des CFJA et seront rattachés au ministère du développement rural et non plus au ministère de l'éducation nationale.

CRESPIIN suggéra la création d'un enseignement fondamental en 4 ans ou un cycle d'alphabétisation qui serait simultanément assuré par les écoles classiques et les CFJA pour déboucher sur le CM1 pour les meilleurs qui y prépareraient le CEP et l'entrée en 6^{ème} à l'issue de la 2^{ème} année, tandis que les moins doués seront des artisans. Malheureusement l'expérimentation de cette formule dans

Auteurs : Groupe 12 - élèves IEPD - 2012-2013

une dizaine d'école se révéla infructueuse peut être pour les mêmes raisons que la première.

En dehors de ces deux expériences qui, en réalité, remettaient plus structurellement en cause l'école classique, l'école burkinabè est restée la même depuis la colonisation. On dirait même qu'elle a reculé si l'on pense à certains aspects pédagogiques et politiques de l'école coloniale en rapport avec la ruralisation de l'enseignement en Afrique.

3.2- De 1979 à 1984 : la 1^{ère} vraie réforme du système éducatif burkinabè dite réforme DAMIBA

Présentation

Aimé DAMIBA, directeur de la planification d'alors, face au constat d'échec des CER devenus CFJA avec l'innovation de CRESPIN, procéda à un nouveau diagnostic du système et proposa une réforme qui cherchait adapter les contenus, les méthodes et moyens pédagogiques aux réalités sociales, culturelles, économiques et historiques nationales pour l'avènement d'une société voltaïque nouvelle. Pour une première fois, une réforme prenait l'allure d'une véritable volonté politique de créer une « autre école ».

La réforme a été faite suivant les principes ci-après : éducation de base minimale à tous (éducation de masse) donnant accès à une insertion socioprofessionnelle, liaison éducation-production, éducation et valorisation de la culture nationale....tout ceci dans une parfaite cohérence et une vision unitaire et globale de l'éducation dans le pays à travers tous les cycles et étapes prévues.

L'expérimentation de cette réforme s'est faite d'octobre 1979 à octobre 1983 dans 30 écoles réparties en 3 zones linguistiques : dioulaphone, morephone et fulaphone. La lecture, le calcul se faisaient en langue nationale et progressivement le français prenait de l'importance au détriment de la langue nationale le volume horaire (c'est le principe de l'école bilingue actuel).

Bilan : Les rapports faits par l'Institut de la Réforme et de l'Action Pédagogique (IRAP) attestaient du succès mais cette réforme fut brusquement arrêtée en septembre 1984 par les autorités politiques de l'époque (Conseil National de la Révolution : CNR). La raison avancée était qu'« aucune de nos langues nationales n'était à même de se développer et de s'imposer valablement à tout le peuple burkinabè à court et moyen terme »: le peuple percevait le français

comme la langue du savoir, du pouvoir et de l'avoir doutait de l'avenir des sortants.

3.3- La tentative de réforme révolutionnaire (ER)

Présentation

Trouvant le système scolaire de l'époque cher, sélectif, sans pertinence, improductif, inefficace (16% de taux de scolarisation en 1983) et antidémocratique, le CNR tenta sa substitution à une école dite révolutionnaire (ER) initiée **Philippe SOME** (Ministre de l'éducation Nationale de 1984 à 1986). Cette école se structurait comme suit :

-Un cycle préscolaire : 3 à 6 ans dans les garderies populaires dans la langue de l'enfant.

-Un cycle de métier subdivisé en 3niveaux :

Le niveau fondamental : 7 à 12 ans avec passage automatique et des programmes spéciaux pour handicapés ; le français comme langue d'enseignement, l'initiation à l'anglais, à la production et à l'informatique.

Le niveau polytechnique d'une durée de 3ans avec introduction d'autres matières scientifiques et artistiques.

Et le niveau de spécialisation (2ans) pour préparer le sortant à se mettre au service des masses.

-Le cycle de recherche et de l'invention réservé aux sortants du cycle de la spécialisation ayants satisfait une phase de production.

Sort du projet de réforme CNR

Soumis à la sanction populaire à travers des débats larges et démocratiques, il fut rejeté pour les raisons suivantes :

-Réduction du temps de scolarité en contradiction avec le volume des programmes

- Suppression des diplômes reprochée comme moyen d'enclaver « suicidairement » le système éducatif.
- Risques d'interférences linguistiques que pourrait causer l'introduction de l'anglais au 1^{er} degré
- précocité et cherté de l'introduction de l'informatique dans le cycle fondamental.

Après les constats d'échec, on assista à une longue période de silence (jusqu'en 1991), laquelle période fut marquée par le licenciement des 1400 enseignants grévistes (22 mars 1984), et le recrutement des enseignants révolutionnaires dont on a que trop parlé.

En 1992, en dépit des efforts soutenus de l'Etat et l'accompagnement de ses partenaires en 41 ans d'indépendance, le taux de scolarisation du BF se situait parmi les plus bas de la planète (30,69% soit environ seulement 26% de progression en 32 ans et cela grâce aux mesures révolutionnaires). Pire, ce taux menaçait de retomber à 25% en 2000 si de nouvelles mesures n'étaient pas prises comme le relevait le rapport n°91 Bur-fev-1991. Les autorités en charge de l'éducation, tout en reconnaissant les faiblesses du système en vigueur, vont par mesure de prudence, renoncer à toute idée de réforme globale et radicale de l'école qui exige des moyens exorbitants sans garantie de succès. Elles vont donc opter pour des innovations.

3.4- Les innovations pédagogiques

Les innovations introduites dans le système éducatif burkinabè sont de 2 ordres. Il s'agit des classes à double-flux (CDF) et les classes multigrades (CMG). Ce sont des mesures pédagogiques et économiques qui visaient essentiellement l'expansion quantitative de l'offre d'éducation. Parallèlement à ces mesures, on a assisté aussi à la création d'autres formules dans le système. Citons entre autres les écoles satellites, les centres d'éducation de base non formelle, les écoles bilingues, etc.

3.5- La réforme actuelle

Fondements et objectifs

Elle s'inspire des conclusions des conclusions et recommandations des rencontres nationales (Etats Généraux de l'Education-1994, Assises Nationales sur l'éducation-2002) et est conforme à la loi d'orientation de l'éducation adoptée en juillet 2007 pour l'Assemblée Nationale. Elle s'inspire également des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des déclarations relatives à l'Education Pour Tous auxquelles le Burkina a souscrit à Jomtien (Thaïland) en 1990 et à Dakar en 2000.

L'objectif général de cette réforme est de rendre le système éducatif plus cohérent, plus fonctionnel, et plus adapté aux besoins de développement socioéconomiques et culturel de notre pays.

Eléments essentiels de la réforme

- Obligation scolaire de 6 à 16 ans
- gratuité de l'enseignement de base publique (du CP1 à la 3^{ème})
- Un nouveau découpage du système éducatif (éducation de base, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur)
- la mise en œuvre de cycles terminaux
- l'établissement de passerelles
- l'introduction des langues nationales en tant que langues d'enseignement dans l'éducation de base ; et en tant que médium et matière d'enseignement au secondaire.

Stratégies de mises en œuvre

La mise en œuvre de la réforme se fera en deux phases :

- la phase 1 (2007 à 2011) : expérimentation dans 45 départements pilotes suivie d'extension progressive de la gratuité et de l'application de nouveaux programmes à tous les départements du CP1 à la 3^{ème}.
- la phase 2 (2011 à 2015) : généralisation de la réforme dans toute sa forme sur l'étendue du territoire et cela du CP1 à l'université.

Résultats attendus

A l'horizon 2015, la réforme aura produit : 10% de taux de scolarisation dans le préscolaire; 100% de taux d'accès gratuit à la classe de CP1 pour les enfants en âge d'y aller ; gratuité de l'enseignement de base ; 30% de taux de scolarisation au secondaire ; 10% de taux d'admission au supérieur. Enfin, tout sortant du système éducatif, à quelque niveau que se soit, aura reçu une formation lui permettant, soit de poursuivre ses études, soit de pouvoir exercer un métier.

Situation actuelle l'école primaire burkinabè

Selon les statistiques à notre disposition (source annuaire statique MENA 2011-2012), le cycle primaire compte 11.545 écoles dont 9.266 publiques et 2.279 privées. Le nombre total de salles de classe s'élève à 43.330 et celui des élèves à 2.344.031 dont 1.118.995 filles.

Le système emploie 48.592 enseignants dont 43.330 maitres chargés.

Le taux brut de scolarisation s'élève à 81,1 pour les garçons contre 78,1 pour les filles pour un total de 79,6%. Quant au taux net de scolarisation, il est de 63,2 pour les garçons ; 61,1 pour les filles pour un total de 62,2%.

Conclusion

En résumé, le Burkina dispose d'une expérience non négligeable en matière d'éducation. Son système éducatif moderne est vieux de plus d'un siècle. Les premières écoles ont été implantées d'une part par les français dans l'unique intention de subvenir leurs besoins coloniaux ; d'autre part par l'église pour des raisons d'évangélisation. Après les indépendances, plusieurs reformes sont intervenues afin de parvenir à l'éducation pour tous et surtout d'adapter l'école aux réalités du pays. Cependant, toutes ces initiatives ont connu des échecs ou ont été abandonnées pour diverses raisons. La reforme en cours annonce un avenir plus prometteur pour peu qu'une volonté politique franche l'accompagne.